

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1351/BPE portant versement dans le cadre des inspecteurs adjoints de la Sûreté générale d'un brigadier de l'ancien cadre local des brigadiers et agents de Police et d'un auxiliaire du Service de la Sûreté

n° 1351/BPE

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 décembre 1961

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1961

Date du numéro
31 décembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1e

En application des dispositions des articles 22 et 23 de l'arrêté n° 914 du 10 août 1961 suscité, sont versés dans le cadre des inspecteurs adjoints de la Sûreté générale, au grade d'inspecteur adjoint de 2° classe, 3° échelon : MM. Idriss Issa Ali, brigadier de 2° classe, 3° échelon, de l'ancien cadre local des brigadiers et agents de Police. Ahmed Ismael Bouh. secrétaire auxiliaire du Service de la Sûreté, titulaire du brevet élémentaire.

Art. 2

— Le présent arrêté qui prendra effet pour compter du 1er janvier 1961 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire général,yvés DE DARUVAR.